

L'année 1914 est déjà loin. Mon âge et ma santé me permettaient alors de pénétrer dans un bureau de recrutement par la grande porte. Je n'en suis pas très sûr, mais je crois qu'on me permettra encore de le faire. Quoi qu'il en soit, j'affirme au Gouvernement et en particulier au ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) que s'il me faut justifier le vote que je puis avoir à déposer, il devrait comme il en a le pouvoir, me procurer comme à d'autres l'occasion de justifier cette grave responsabilité en courant les dangers et les risques auxquels nous pourrions soumettre les autres. Alors, monsieur l'Orateur, ce sera à nous d'agir. Cela étant, je n'ai jamais eu une conception plus claire de la voie à suivre en la matière, une détermination plus résolue et une conscience plus paisible.

Ces jours derniers, songeant à l'ampleur des forces en œuvre et tout ce qui se passe, je me suis plusieurs fois posé la question—je ne suis pas sûr que ma citation soit littérale: Qui peut vivre si l'Angleterre périt? Qui peut périr si l'Angleterre vit? Et j'ajouterai: Qui peut vivre si la France périt et qui peut périr si la France vit?

En une autre occasion j'ai pu faire en cette Chambre une déclaration que je vais répéter pour clore mes observations. Je prie la Chambre et le peuple canadien de se rappeler... oui, j'invite l'univers, et tout particulièrement Hitler à se rappeler qu'à cause de ce que la Grande-Bretagne représente, du niveau de civilisation qu'elle a en grande partie apporté au monde et maintenu sur la terre, à cause de toutes ces choses et de la part qu'elle prend au conflit actuel, des millions de gens, en dehors du Commonwealth des nations britanniques et en dehors des nations qui lui sont alliées, souhaitent et prient de tout leur cœur que,

The meteor flag of England
Shall yet terrific burn,
Until danger's troubled night depart,
And the star of peace return.

Peut-on trouver un Canadien qui, aujourd'hui, dans le fond de son cœur, ne nourrit pas le même espoir et ne formule pas la même prière?

(Texte)

M. J.-A. BLANCHETTE (Compton): Monsieur l'Orateur, j'apprécie hautement le témoignage d'estime que le Gouvernement vient de me donner en me demandant d'appuyer la motion. Je l'en remercie en mon nom personnel et au nom des citoyens du comté de Compton, que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre.

Je suis particulièrement heureux de constater que le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et le Gouvernement

[M. Hamilton.]

ont tenu la promesse qu'ils avaient faite au pays de consulter le Parlement avant de participer à tout conflit militaire. Je trouve là une nouvelle raison de donner ma confiance au Gouvernement, convaincu que les sentiments que j'éprouve sont partagés par les Canadiens de toute origine du comté de Compton et, généralement, par les citoyens éclairés de ma province et de tout le pays.

On doit le constater, les membres de cette Chambre ne se réunissent pas aujourd'hui dans le même esprit qui caractérise généralement l'ouverture d'une session parlementaire. Au lieu de ressentir la gaieté et l'enthousiasme qui règnent d'habitude lorsque nous nous réunissons pour recommencer nos travaux, nous ne pouvons nous défendre d'éprouver des sentiments d'inquiétude et de comprendre, plus que jamais, toute l'étendue de nos responsabilités. C'est avec une véritable émotion et une piété profonde que nous avons écouté cette année la lecture de la prière qui marque le commencement de nos délibérations.

Les nuages de guerre qui obscurcissaient le ciel du monde civilisé viennent de s'entrechoquer et de faire éclater un conflit dont les conséquences sont aujourd'hui impossibles à prévoir.

Pendant des mois, des années presque, les deux grandes démocraties européennes, l'Angleterre et la France, ont tenté par tous les moyens pacifiques et dans un esprit de conciliation ressemblant, en certains cas, à l'acceptation de l'humiliation, de conserver la paix dans le monde et d'éviter la répétition de la guerre de 1914. Ce fut en vain. A l'heure actuelle, deux doctrines, celle de la justice et de la conciliation et celle de la force primant le droit, s'affrontent en un combat qui vient de fondre sur le vieux monde comme une effroyable calamité.

Notre pays, qui fait partie de la Société des nations britanniques, ne peut rester indifférent dans la lutte qui s'ouvre. On ne peut sérieusement prétendre que nous sommes membres de cette association des nations britanniques, à laquelle nous sommes tous fiers d'appartenir, uniquement pour en retirer des bénéfices ou des avantages. Qui peut sérieusement contester qu'une déclaration de neutralité de la part de notre pays équivaudrait à une déclaration d'indépendance?

Le Canada, ayant grandi dans le domaine national aussi bien que dans le domaine économique et social, est chargé, n'est-il pas vrai de le dire, des obligations qui incombent aux peuples majeurs. Nous ne sommes plus des mineurs à qui on dicte des volontés, à qui on impose des obligations, ou qu'on néglige ou laisse à l'écart à cause de leur état d'en-